



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Somme

**Circonscription de l'adjointe
au DASEN de la Somme**

Amiens, le 3 septembre 2021

Dossier suivi par :
Sébastien Carrez
Lise Doyen
cpdeps@ac-amiens.fr
03 22 71 25 20

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme

à

Mesdames les directrices et
messieurs les directeurs d'école

s/c de mesdames les inspectrices
et messieurs les inspecteurs de
de l'Éducation nationale

Objet : Circulaire relative à la mise en œuvre du savoir rouler à vélo (SRAV)

À l'école, du cycle 1 au cycle 3, l'attestation de première éducation à la route (**APER**) valide l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et à la connaissance de leur justification. Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans la circulaire n° 2016-153 du 12 octobre 2016.

L'apprentissage du vélo trouvera ainsi une place à part entière dans le continuum de sécurité routière. A l'école, il contribue à valider l'attestation de première éducation à la route, APER, annexée au LSU.

Les écoles délivrent à chaque élève l'APER, laquelle participe d'une validation d'une partie du socle commun de compétences du Savoir Rouler à Vélo.

Le 9 janvier 2018, le Comité interministériel de sécurité routière (CISR) a annoncé la généralisation du Savoir Rouler à Vélo dont l'objectif est de permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome et sécurisée dans l'espace public (100 % d'élèves formés à l'horizon 2022). Ce programme interministériel et multi-partenarial (fédérations sportives, associations d'usagers de la bicyclette, associations de prévention, établissements scolaires, collectivités locales...) peut être déployé sur tous les temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Le « savoir rouler à vélo » est composé de 3 blocs :

- Bloc 1 : **savoir rouler** qui consiste à maîtriser les fondamentaux du vélo
- Bloc 2 : **savoir circuler** visant à découvrir la mobilité en milieu sécurisé
- Bloc 3 : **savoir rouler à vélo** qui consiste à se déplacer en situation réelle

La validation des blocs 1 et 2 peut permettre la validation de la partie « l'élève rouleur » de l'APER. Dans ce cadre, les situations d'apprentissage ont lieu dans la cour de l'école ou dans un milieu fermé proche.

La validation du bloc 3 nécessite un déplacement en milieu ouvert en conditions réelles de circulation. A ce titre, il conviendra de **respecter le taux d'encadrement** en vigueur dans le département de la Somme, à savoir :

Taux d'encadrement VTT - cyclisme	
<i>Elèves de maternelle ou de section enfantinne</i>	<i>Elèves d'école élémentaire</i>
Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

L'acquisition des trois blocs permet la délivrance d'une attestation « savoir rouler à vélo » à l'enfant, qui valorise son acquis.

Des ressources sont disponibles sur le site EPS1 de la Somme : <http://eps.dsden80.ac-amiens.fr/053-savoir-rouler-a-velo.html>

Je sais pouvoir compter sur votre dynamisme pour mettre en œuvre ce dispositif au sein de votre école.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by 'N' and 'E', with a long horizontal stroke extending to the right.

Gilles NEUVIALE